



Vous pouvez reconnaître les indices qu'une personne est victime de violence.

Le foyer familial n'est pas l'endroit sûr qu'il est censé d'être. Pour certaines femmes et certains enfants, c'est un lieu terrifiant.

Je soupçonne quelqu'un que je connais est victime de violence. Que puis-je faire?

Que ce soit **un ami, un membre de la famille, un collègue ou un voisin**, vous pouvez aider. Vu l'ampleur de la violence familiale au Canada, il est fort probable que vous connaissez quelqu'un — personnellement ou professionnellement — qui est victime de violence et ceci, à votre insu. La première étape est d'apprendre à reconnaître les indices et les facteurs de risque. Lorsque vous décelez ces signes, vous pouvez aider. Chacun à un rôle à jouer pour mettre fin à la violence dans nos communautés.

La violence est-elle un phénomène courant?

- Au Canada, à chaque année, une femme sur dix est maltraitée par son conjoint, son partenaire ou son ami.
- 15 % de tous les incidents violents signalés à la police, comportent de la violence conjugale.
- 83 % des victimes de violence conjugale sont des femmes.
- Les femmes victimes de violence familiale, comparativement aux hommes victimes de violence, courent un risque beaucoup plus grand d'être blessées, d'avoir peur ou de souffrir de problèmes de santé à cause de la violence.
- 40 % des agressions envers les femmes commencent pendant que la femme est enceinte.
- Les personnes âgées, victimes de violence, indiqueront généralement qu'elles sont victimes de mauvais traitements infligés par un enfant adulte, un conjoint actuel ou un ex-conjoint.



Certaines personnes sont-elles plus à risque que d'autres d'être victimes de violence?

Même si toute personne peut être une victime, y compris les hommes, la recherche révèle que certaines personnes courent un **risque plus élevé d'être victime de violence** et de se sentir en danger lorsqu'une situation surgie, notamment :

- Jeunes femmes,
- Femmes autochtones,
- Femmes isolées au foyer – demeurant possiblement sur une ferme ou dans une communauté rurale,
- Femmes enceintes ou avec de jeunes enfants,
- Conjointes de fait,
- Femmes récemment séparées,
- Personnes handicapées,
- Personnes âgées.

Le saviez-vous ?

La **violence familiale** est une expression pour décrire la violence au sein de la famille ou des relations intimes. La violence peut être physique, sexuelle, émotive, psychologique, spirituelle ou financière. Les victimes de la violence sont souvent des femmes, des personnes âgées ou des enfants. Aussi, on parle de violence intrafamiliale, femme battue, violence conjugale, violence faite aux enfants et violence envers les aînés.

Quels sont les indices qu'une personne pourrait être victime de violence?

Dans la plupart des cas de violence familiale, il existe de nombreux indices. Même s'il n'y a pas d'indicateur unique, vous pouvez reconnaître les nombreux « signalétiques » qui indiquent qu'une personne a un comportement violent et qu'une personne est maltraitée.

Pour aider une personne victime de violence physique, émotive, psychologique, spirituelle ou financière, vous devez d'abord **reconnaître les indicateurs d'un comportement violent** et **reconnaître les indices**.





Indicateurs d'une personne ayant un comportement violent

Indices d'une personne victime de violence

Prenez ces indicateurs et ces indices au sérieux.

- Dénigre sa partenaire et adopte une attitude de supériorité – parle constamment et monopolise la conversation.
- Tente d'isoler sa partenaire de sa famille et de ses amis.
- Surveille sa partenaire en tout temps, même au travail.
- Frappe ou gifle sa partenaire.
- Menace de faire du mal à sa partenaire, aux enfants, aux animaux de compagnie et de détruire ses biens.
- Profère des menaces directes et indirectes liées aux armes à feu.
- Minimise le comportement violent – se dit la victime.
- Dit qu'il ne peut pas vivre sans elle et menace de se suicider.
- A des antécédents de violence.
- Ne respecte pas l'autorité.
- Consomme des drogues ou de l'alcool.
- Est très jaloux et soupçonneux.
- Utilise les enfants pour la harceler.

- Exprime des regrets et trouve des excuses pour le comportement violent de son partenaire.
- N'a pas d'amis, ni de famille – n'a pas accès à un téléphone.
- Est nerveuse lorsqu'elle parle en présence de son partenaire.
- Tente de cacher ses ecchymoses.
- Craint pour sa vie et pour la sécurité de ses enfants.
- Trouve des excuses ou vous évite sur la rue.
- Refuse d'admettre et ne voit pas le danger.
- Se blâme pour le comportement violent et « marche sur la corde raide ».
- Semble triste, seule, retirée, et a peur.
- Semble malade plus souvent et s'absente du travail.
- Semble être sur la défensive et fâchée.
- Tolère en consommant des drogues ou de l'alcool.
- Entretient une autre relation.
- Lutte pour la garde de ses enfants.

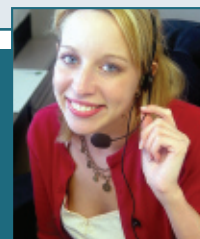
J'aimerais aider mais je ne veux pas m'ingérer dans une situation personnelle ou familiale. N'y a-t-il pas des professionnels pour venir en aider les victimes de violence?

Si vous hésitez à aider une personne que vous croyez être victime de violence, pensez aux points suivants :

Préoccupations courantes	Points à envisager
• Ça ne me regarde pas.	• Il peut s'agir d'une question de vie ou de mort. La violence dans la communauté est l'affaire de tous.
• Je ne sais pas quoi dire.	• Dites : « Je comprends », « Je te crois » et « Ce n'est pas de ta faute ». Montrer que ça vous préoccupe est un bon début.
• Je pourrais aggraver la situation.	• Ne rien faire peut aggraver la situation – la violence augmente avec le temps.
• Ce n'est pas suffisamment grave pour une intervention de la police.	• Les policiers sont formés pour intervenir – même si le comportement n'est pas un acte criminel, les policiers connaissent d'autres ressources qui pourraient venir en aide aux familles victimes de violence.
• J'ai peur qu'il devienne violent envers moi ou envers ma famille si j'interviens.	• Parlez-lui lorsqu'elle est seule. Avisez la police si vous avez reçu des menaces. N'oubliez pas de mentionner les armes disponibles, s'il y a lieu.
• Je ne pense pas qu'elle souhaite vraiment partir car elle retourne toujours.	• Peut-être, elle n'a pas obtenu le soutien dont elle avait besoin pour surmonter les obstacles – pas d'argent, pas d'endroit où aller, pas d'emploi, pas de gardienne, pas de moyen de transport, pas de moyen de communication.
• J'ai peur qu'elle se fâche contre moi.	• Peut-être, mais elle saura que vous pensez à son bien et qu'elle pourra compter sur vous lorsqu'elle sera prête.
• J'ai peur qu'il se fâche contre moi.	• Peut-être, mais il sait aussi que vous lui offrez de l'aide.
• Les deux sont mes amis.	• Si un ami est victime de violence et vit dans la peur, vous devez lui accorder votre soutien.
• Je vais attendre qu'elle me demande de l'aide.	• Peut-être, elle a peur de demander de l'aide ou elle a honte.
• S'il voulait de l'aide, il la demanderait, s'il voulait mettre fin à son comportement, il le ferait.	• Peut-être, il a trop honte pour demander de l'aide.
• Ce qui se passe au sein d'un foyer n'est-il pas une question familiale?	• Pas si une personne est victime de violence – c'est inacceptable et contraire à la loi.

Pour plus d'information

Pour plus d'information sur ce que vous pouvez faire lorsque vous observez ces indices, lisez les autres feuillets de renseignements de la même série. Pour vous renseigner sur les organismes et les ressources sur la violence familiale dans votre communauté, composez le **1 888 236 2444**.



Le présent feuillet de renseignements **Familles en sécurité...collectivités sûres** est publié par le :



Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick
 Case postale 6000
 Fredericton (Nouveau-Brunswick) CANADA E3B 5H1
 Tél. : 506 453 5369 (bureau)
 Numéro sans frais : 1 888 236 2444
 Téléc. : 506 462 5193
 www.legal-info-legale.nb.ca

Le SPEIJ-NB est un organisme sans but lucratif subventionné par la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick, Justice Canada, et le ministère de la Justice et de la Consommation.

Pour plus de renseignements sur ce sujet, communiquez avec l'organisme local ou les organismes locaux suivants :

